

la surveillance de tous les aspects de l'activité postale: personnel, manutention des matières postales, immeubles, transport du courrier par terre, par eau, par rail et par air et direction et contrôle des services financiers, y compris le Service des mandats postaux et la Caisse d'épargne postale.

Ministère des Transports.—Le ministère fut créé le 2 novembre 1936, par la fusion des anciens ministères de la Marine et des Chemins de fer et Canaux et de la Division de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale (S.R.C. 1952, chap. 79).

Ses fonctions se partagent entre quatre grandes sections: Marine, Air, Canaux et Chemins de fer. Les Services de la marine comprennent l'assistance à la navigation, les services nautiques et le pilotage, les agences maritimes, l'inspection des navires, le matériel flottant ainsi que la surveillance immédiate de plus de 300 ports publics (huit autres, tout en relevant du ministère, sont administrés par des commissions). Les Services de l'air comprennent l'aviation civile, la météorologie et les télécommunications, cette dernière division comprenant l'administration et la réglementation des aides radar et radio à la navigation maritime et aéronautique et les communications par fil et par télégraphes et téléphones de l'État. Les Services des canaux administrent les canaux et les cours d'eau canalisés du Canada, c'est-à-dire les canaux principaux du Saint-Laurent et des Grands lacs et des canaux auxiliaires ou secondaires.

D'autres services se rattachent à des compagnies de l'État: Chemins de fer Nationaux du Canada, Chemin de fer de la Baie d'Hudson, Chemin de fer de l'État, Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles) et Transbordeurs de wagons de l'Île-du-Prince-Édouard et terminus.

Le ministre est responsable devant le Parlement des organismes suivants: Commission des transports aériens, Commission des transports, Commission maritime canadienne, Conseil des ports nationaux, *Park Steamship Company Limited*, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Société canadienne des télécommunications transmarines et Air-Canada.

Ministère des Travaux publics.—Institué en 1867, le ministère est gouverné par la loi sur les travaux publics et autres lois du Parlement. Il est chargé de l'administration et de la direction des travaux publics du Canada et, sauf dispositions statutaires contraires contenues dans d'autres lois, voit à la construction et à l'entretien des édifices publics, quais, jetées, ponts et chaussées, ainsi qu'au dragage et à des ouvrages de protection des eaux navigables. Le ministère a ouvert des bureaux régionaux à différents endroits du pays. Les principaux services du ministère sont: Génie (ports et rivières), Construction des édifices, Génie (aménagement), Gestion des immeubles, Achats et approvisionnements. Ils ont leur siège à Ottawa. De plus, la Division de la prévention des incendies, formée en 1919 et relevant aujourd'hui du ministère, établit le dossier des pertes dues aux incendies, effectue des inspections, fait rapport sur les lois relatives à la prévention des incendies et sur les méthodes de protection et s'emploie à développer et à coordonner l'œuvre de la prévention des incendies. Le ministère s'occupe aussi des intérêts de l'administration fédérale en ce qui concerne la route transcanadienne.

Le ministre des Travaux publics est responsable devant le Parlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Ministère du Commerce.—Créé par une loi du Parlement du 23 juin 1887, le ministère n'entra en fonctions que le 5 décembre 1892, par suite d'un décret du conseil. Auparavant, huit agents commerciaux (cinq aux Antilles, deux en Grande-Bretagne et un en France) en service discontinu et relevant du ministre des Finances s'occupaient de favoriser le développement du commerce extérieur canadien. En 1895 le premier agent à temps complet et salarié fut affecté à Sydney (Australie).

Le Service des délégués commerciaux prit forme pendant les années suivantes, les agents du commerce étant remplacés au fur et à mesure par des délégués de carrière. On compte aujourd'hui 126 délégués commerciaux occupant 58 postes tant au ministère qu'à l'étranger; ce nombre comprend des délégués adjoints et des spécialistes des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits de la forêt. S'ils sont membres d'une mission maintenue par le ministère des Affaires extérieures, les délégués commerciaux jouissent du rang diplomatique de conseiller commercial ou de secrétaire du commerce.

Le ministère du Commerce rend une foule de services aux hommes d'affaires canadiens. Il comprend maintenant les services suivants: Service des délégués commerciaux, Produits (y compris la Division du transport et du commerce), Agriculture et Pêche, Relations commerciales internationales, Publicité commerciale, Expansion industrielle, Petites entreprises, Économique, Études énergétiques, Standards, Coopération économique et technique internationale, Commission des exportations du gouvernement canadien.

Les organismes suivants font rapport au Parlement par le canal du ministre du Commerce, dont sept en vertu de son titre de président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles: Commission des grains, Commission canadienne du blé, Bureau fédéral de la statistique, Société d'assurance des crédits à l'exportation, *Northern Ontario Pipe Line*, Commission de contrôle de l'énergie atomique, *Atomic Energy of Canada Limited*, *Canadian Patents and Development Limited*, Conseil national de recherches, *Eldorado Mining and Refining Company Limited*, *Eldorado Aviation Limited* et *Northern Transportation Company Limited*.